

terrain n'était pas alors décidée. Les Français s'y étaient établis en 1535, mais les Espagnols reportant sur eux les atroces cruautés qu'ils exerçaient contre les indiens, avaient massacré les colons, brûlé leurs établissements et s'étaient ainsi constitués, de fait, les seuls maîtres du pays. Depuis leur acquisition de la Louisiane, les Etats-Unis contestaient, cependant, à la cour d'Espagne son droit de propriété sur le Texas; rien n'avait terminé la discussion. Arrêtés par ce différent, les généraux Lallemant s'adressèrent, dans le doute, au Gouvernement espagnol. Ils exposèrent qu'ayant l'intention de fonder une colonie au Texas, ils déclaraient, si la contrée appartenait à l'Espagne, se soumettre à reconnaître sa suprématie aussi bien qu'à lui payer un tribut, mais à la condition expresse que les nouveaux colons se régiraient par telles lois qu'il leur conviendrait et qu'ils seraient à jamais indépendants de tous les Gouverneurs du Mexique. Aucune réponse ne leur fut faite. Regardant alors ce silence comme une preuve que l'Espagne se reconnaissait sans droits sur le Texas, ils s'occupèrent activement de tous les préparatifs du départ. Le congrès des Etats-Unis leur donna ses encouragements et fit, en faveur des colons qui allaient partir, un acte formel de renonciation à la propriété de tout le terrain qu'ils voudraient occuper.

A la fin de 1817, deux convois ayant mis à la voile de Philadelphie et de la Nouvelle-Orléans, vinrent mouiller à cent cinquante lieues de cette dernière ville, aux rives de l'île de Galveston, située dans la mer du Mexique, près de l'embouchure de la Trinité. Cette île était, en ce temps-là, le rendez-vous de ceux qui combattaient au profit de l'émancipation mexicaine, car depuis 1810, époque à laquelle le moine Hidalgo fit retentir le premier cri d'insurrection